



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 10 janvier 2022 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bonne année à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par voie audiovisuelle
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2021
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Acceptation du Règlement 316-2021 ayant pour objet de modifier le Règlement 294-2018 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
 - 3.2 Projet de règlement 317-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.3 Appui à l'Alliance boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
 - 3.4 Déneigement du Chemin du Lac-Éternité
 - 3.5 Démission d'un employé
 - 3.6 Nomination à la présidence de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Nomination d'un membre pour le Comité consultatif d'urbanisme
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Demande de commandite pour le Symposium de Saint-Félix-d'Otis
 - 5.2 Cadeaux de Noël pour les employés de la municipalité
 - 5.3 Demande de commandite pour le Sentier Notre-Dame-Kapatakan
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Avis de non-renouvellement de bail – Caisse de La Baie-Bas-Saguenay
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie audiovisuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »

R-2022-01-02

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

R-2022-01-03

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2021, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

R-2022-01-04

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 316-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 294-2018 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 316-2021 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tel que produit en annexe.

R-2022-01-05

3.2 PROJET DE RÈGLEMENT 317-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 317-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tel que produit en annexe.

R-2022-01-06

3.3 APPUI À L'ALLIANCE BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et d'une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestières en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présentes dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

3.4 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-ÉTERNITÉ

Monsieur Pierre Dufour fait un suivi concernant le déneigement du chemin du Lac-Éternité et il fait la recommandation de poursuivre le déneigement comme les années antérieures pour des raisons de sécurité. Il indique qu'il devra y avoir des travaux afin d'aménager une nouvelle virée à la limite de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres de suivre la recommandation de monsieur Pierre Dufour et de continuer le déneigement du Chemin du Lac-Éternité comme les années passées.

3.5 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la

-2022-01-07

-2022-01-08



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de monsieur Carl Brisson comme opérateur aux traitements des eaux.

3.6 NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE DE L'ANSE-À-LA-CROIX

Considérant que selon l'article 6.1 des règlements généraux de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix, qui stipule que le maire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis ou son représentant délégué par le conseil municipal est nommé d'office à la présidence de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suggérer au conseil d'administration de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix monsieur Karl Routhier à la présidence.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de décembre 2021, 6 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 300 500,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Bâtiments complémentaires	7 000,00\$	20,00 \$
2	Nouvelle construction résidentielle	290 000,00 \$	100,00 \$
1	Ouvrage de captage d'eau	3 500,00 \$	525,00 \$
2	Lotissement	0,00 \$	60,00 \$
6	TOTAL	300 500,00 \$	705,00 \$

La secrétaire-trésorière et directrice générale indique que 252 permis ont été émis en 2021 pour une valeur de 6 907 679,00 \$.

4.2 NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La municipalité a invité par le biais de son journal l'Otissien les personnes intéressées à siéger au Comité consultatif d'urbanisme;

Deux (2) personnes ont manifesté leur intérêt à siéger au Comité consultatif d'urbanisme soit : messieurs Michel Roberge et Francis Munger;

Après l'analyse des candidatures et devant la qualité des candidats, le conseil a décidé d'aller au tirage au sort pour nommer le nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme. Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Francis Munger comme membre du comité. Il est résolu également de conserver le nom de monsieur Michel Roberge pour être le prochain membre du comité à être nommé suite à un départ d'un membre.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SYMPOSIUM DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de participation financière pour le Symposium de Saint-Félix-d'Otis au montant de 2 500,00 \$. La subvention sera versée au mois d'août 2022 afin de pouvoir constater les règles sanitaires.

5.2 CADEAUX DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un cadeau de Noël aux employés de la municipalité, soit un certificat cadeau de 50 \$ du Marché St-Félix.

5.3 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SENTIER NOTRE-DAME-KAPATAKAN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 300,00 \$.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont

R-2022-01-09
N° de Résolution
ou annulation

R-2022-01-10

R-2022-01-11

R-2022-01-12

R-2022-01-13

Formules d'Adresses CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

9.1 Avis de non-renouvellement de Bail – Caisse de La Baie-Bas-Saguenay

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 126 974,31 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Blackburn et Blackburn	647,26 \$	Contrat
Machinerie lourde R. Bouchard	1 905,70 \$	Projet SNF
Brandt	531,94 \$	Matériel
Canadian Tire	4 249,48 \$	Sel
Construction JP Foster	31 388,18 \$	Projet SNF
Déry télécom	122,47 \$	Accès réseau
Englobe	997,98 \$	Projet chemin Lac-Brébeuf
Transport Bouchard	16,93 \$	Transport
Filtre Saglac	356,42 \$	Matériel
Fonds de l'information foncière	55,00 \$	Avis de mutation
Garage Fernand Boudreault	194,84 \$	Matériel
Camion avantage	371,56 \$	Matériel
GLS. Dicom	13,60 \$	Transport
La Baie Moteur	134,20 \$	Matériel
Lachance pièces d'auto	481,75 \$	Matériel
Laboratoire Environex	587,24 \$	Analyses
Guy Lapierre	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Larochelle équipement	3 880,41 \$	Matériel
Linde Canada	278,06 \$	Renouvellement
Marché St-Félix	916,64 \$	Épicerie
Guillaume Masse	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
MRC-du-Fjord-du-Saguenay	14 536,33 \$	Quote-part
Napa	110,66 \$	Pièces
Nettoyage de conduites souterraines	620,87 \$	Caméra réseau égout
Nutrinor	3 560,67 \$	Diesel
Pétroles RL	191,19 \$	Essence
Potvin et Bouchard	453,13 \$	Matériel
Pro-Loc	8 310,33 \$	Projet SNF
Régie des matières résiduelles	1 212,76 \$	Quote-part
Régie incendie	702,00 \$	Service entretien
Robitaille équipement	763,10 \$	Matériel
Services sanitaires R Bonneau	1 109,51 \$	Loc/transport roll-off
Sonia Tremblay	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Claude Soucy	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Transport LHC	17 039,30 \$	Projet SNF
TOTAL	97 739,51 \$	
Salaires D.A.S. décembre 2021 élus/emp.	28 484,80 \$	
Maison des Familles	750,00 \$	
TOTAL	126 974,31 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 10 janvier 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

2021

États des résultats

PRODUITS (revenus)

Location de salle	1 443.47 \$	
Garderie	50 430.00 \$	
Terrain de jeux	4 195.00 \$	
Projet étudiant	12 542.00 \$	
Dépôt marge de crédit	254.86 \$	
TOTAL DES REVENUS	68 865.33 \$	

DÉPENSES		
Administration & tpv	1 056.04 \$	
Hydro	6 031.38 \$	
Huile (nutrinor)	1 735.38 \$	
Entretien ménager	244.20 \$	
Entretien bâtiment	6.42 \$	
Équipements ameublements		
Permis	491.21 \$	
Bar		
Téléphone		
Publicité		
Activités		
Cours		
Salaires garderie	12 113.64 \$	
Salaires terrain jeux	10 452.19 \$	
Salaires à contrat garderie	32 594.20 \$	
Salaires à contrat bar- menage, etc		
DAS provincial	4 397.46 \$	
DAS fédéral	1 432.67 \$	
Cnesst	66.39 \$	
Papeteries	105.78 \$	
Honoraires professionnels		
Frais déplacement	44.29 \$	
Achats garderie	137.29 \$	
Dépenses église local garderie Hydro	5 030.14 \$	
Activités relâche		
Achats terrain de jeux	670.55 \$	
Remboursment Marge de crédit	254.86 \$	
Formation	255.24 \$	
Divers	26.56 \$	
TOTAL DÉPENSES	77 145.89 \$	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(8 280.56) \$	